

## BULLETIN MENSUEL MOIS D'AVRIL 2025

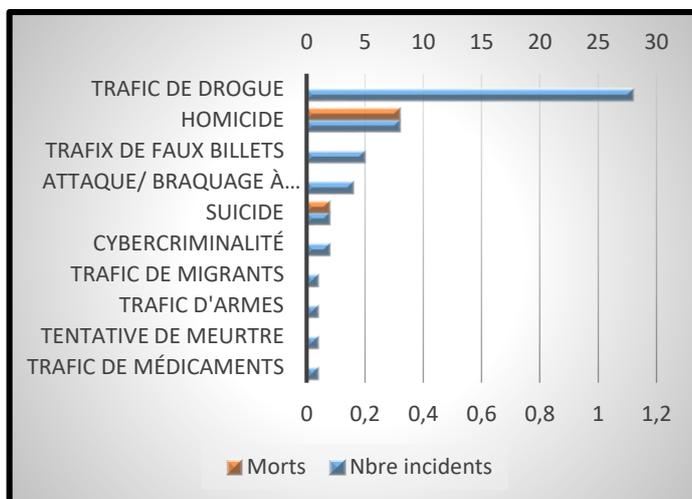
# NEWS-SENEGAL

### INTRODUCTION

Au cours du mois d'avril 2025, le Sénégal a été marqué par une série d'incidents touchant plusieurs localités et diverses catégories de la population. Selon les données recueillies par le système national d'alerte précoce (NEWS) de WANEP-Sénégal, **cent-quatre (104) incidents** ont été enregistrés, couvrant plusieurs domaines critiques : **crimes organisés et extrémisme violent, démocratie et gouvernance, femmes, paix et sécurité ainsi que sécurité environnementale**. Bien que ce chiffre soit légèrement inférieur à celui enregistré au mois de mars 2025 (où 106 incidents avaient été signalés), les conséquences demeurent préoccupantes, avec un bilan **de quarante-et-un (41) décès, quatre-vingt-treize (93) blessés et d'importants dégâts matériels**.

Ce rapport a pour objectif d'analyser les principaux incidents documentés par le NEWS de WANEP-Sénégal et de proposer des recommandations stratégiques à l'intention des décideurs et acteurs clés. L'objectif est d'encourager des mesures concrètes pour renforcer la stabilité, la paix et la sécurité dans le pays.

### CRIMES ORGANISÉS ET EXTREMISME VIOLENT (COEV)



Dans le cadre de la thématique COEV, cinquante-trois (53) incidents ont été recensés au cours du mois d'avril. Ces incidents se répartissent comme suit :

- 28 cas de trafic ou saisie de drogue,
- 08 cas d'homicides,
- 05 cas de trafic de faux billets,
- 04 cas d'attaque/braquage à main armée
- 02 cas de cybercriminalité
- 02 cas de suicide
- 01 cas de tentative de meurtre,
- 01 cas de trafic de médicaments,
- 01 cas de trafic d'armes
- 01 cas de trafic de migrants

Ces événements ont entraîné **dix (10) décès et deux (02) blessés**.

Dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants, le NEWS-Sénégal a enregistré plusieurs saisies de drogues diverses, notamment **du chanvre indien (environ 961, 25 kg), de la cocaïne (environ 80 kg), du haschich (environ 752 grammes), ainsi que d'autres substances illicites (Kush, ecstasy)**. Ces saisies ont eu lieu dans plusieurs régions du pays notamment à Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kédougou et Sédhiou. Parmi les plus marquantes, la première a eu lieu **le vendredi 11 avril**, où la Section de recherches (SR) de Dakar a réussi à démanteler un réseau criminel transfrontalier opérant entre le Sénégal, la Guinée-Bissau et le Mali. Quatre individus ont été arrêtés pour association de malfaiteurs, trafic international de drogue et blanchiment de capitaux. D'après la Division communication de la Gendarmerie nationale, les investigations ont conduit à la saisie **de 72 tablettes de cocaïne, totalisant un poids de 80 kilogrammes**, ainsi que dix véhicules et une somme de 2 590 000 francs CFA en espèces.

La brigade territoriale de Fimela, (département et région de Fatick) a mené trois importantes saisies de chanvre indien, grâce à une surveillance ciblée et à des renseignements précis.



La première a eu lieu **dans la nuit du 13 avril**, près de Palmarin et Samba Dia, avec l'interception de **300 kilogrammes de chanvre indien**, deux charrettes et deux chevaux, les trafiquants ayant pris la fuite. La seconde, survenue dans la nuit du 24 au 25 avril, vers 3 heures du matin, à Loul Sessène et Fayil, a permis la saisie de **170 kilogrammes** supplémentaires abandonnés sur une charrette, les suspects ayant également fui les lieux. Egalement, le lundi 28 avril vers 14 heures, les gendarmes de Fimela ont interpellé un second charretier en possession de six colis contenant **137 kilogrammes de chanvre indien**, dissimulés dans la brousse de Loul Sessène. Cette arrestation fait suite à un renseignement signalant une cache de drogue sous un arbre.

Enfin, le **23 avril**, les policiers de la Brigade régionale des stupéfiants (BRS) de Kaolack, relevant de l'OCRTIS, ont procédé à l'arrestation d'un cultivateur. Ce dernier a été appréhendé à Nioro Keur Alassane, dans la zone de Karang (Kaolack), en possession de **119 kilogrammes de chanvre indien**. Cette opération fait suite à un renseignement indiquant un trafic de drogue en provenance de la frontière sénégal-gambienne. Ses deux complices ont réussi à prendre la fuite.

D'autres incidents marquants de cette thématique concernent **les homicides**, avec huit (08) cas signalés dans les régions de Dakar, Sédhiou et Tambacounda. Ainsi, le premier a été signalé le **1er avril**, à Madina Gueneto, un village de la commune de Néttéboulou (Tambacounda). Il s'agit d'un cultivateur de 41 ans qui aurait tué un tailleur de 54 ans après une dispute liée à une relation adultère. Selon les sources, le mis en cause aurait découvert que sa femme entretenait une liaison avec la victime. Malgré ses mises en garde, celle-ci aurait persisté dans cette relation. Excédé, l'homme a affronté le tailleur dans la nuit du 27 mars, lui infligeant des blessures mortelles. Le suspect a été interpellé et placé en garde à vue par la gendarmerie.

**Le deuxième a eu lieu le 10 avril** où un agent de sécurité de proximité (ASP), en détachement aux services des Eaux et Forêts, a été tué à coups de hache par un berger, à Sénédebou, un village du département de Bakel (Tambacounda). La victime accompagnait des agents des eaux et forêts pour une patrouille au cours de laquelle le berger a été surpris en train d'abattre des arbres pour nourrir son troupeau. Le présumé meurtrier a été arrêté puis placé en garde à vue dans les locaux de la brigade territoriale de Kidira.

Enfin, **dans la nuit du 18 avril, vers 21 heures**, aux Parcelles-Assainies (Dakar), un jeune homme est décédé après avoir tenté d'intervenir dans une altercation entre un commerçant et un individu qui demandait de l'argent. Face au refus du commerçant, le mis en cause s'est montré agressif, lançant menaces et injures. La victime, présente avec son épouse au moment des faits, a essayé de calmer l'agresseur, provoquant une bagarre. Plus tard, en sortant de chez lui, il a été surpris et poignardé par le même individu avant qu'il ne

succombe à ses blessures. L'agresseur, âgé de 32 ans, a ensuite tenté de se suicider avec un couteau et a été hospitalisé en soins intensifs sous surveillance policière

**Concernant les attaques à main armée**, quatre (04) cas ont été signalés dans les régions de Thiès, Diourbel et Ziguinchor. En effet, **dans la nuit du 12 au 13 avril, aux environs de 2 heures du matin**, une dizaine d'individus armés de fusils ont tenté d'attaquer l'usine Touba Gaz, située dans la ville de Touba. Selon les informations, les malfaiteurs se sont introduits dans les bureaux de l'usine et ont tenté d'emporter un coffre contenant la somme de 94 millions de francs CFA. C'est au moment où les voleurs avaient réussi à attacher le coffre à l'un des véhicules de l'usine que les éléments de l'Escadron de surveillance et d'intervention (ESI) de Touba sont intervenus. Après un échange nourri de coups de feu, les assaillants ont fini par prendre la fuite, sans rien emporter. L'enquête suit son cours.

En outre, **dans la nuit du lundi 14 avril, vers 20 heures**, des individus armés non identifiés, arrivés à bord d'un minicar en provenance du Nord Sindian, ont attaqué le village de Djignaky, localité sise dans le Kataba, département de Bignona (Ziguinchor). Selon les informations, les assaillants ont d'abord ciblé une boutique située près de la grande mosquée. Ils y ont dérobé environ 1 200 000 FCFA, après avoir dépouillé les personnes présentes de leurs téléphones portables. D'autres commerces, appartenant à des ressortissants étrangers, ont également été pris pour cible. Les malfaiteurs y ont volé divers biens, avant de s'en prendre physiquement aux commerçants, les passant à tabac sous le regard impuissant des passants. Une opération de sécurisation a été lancée par l'armée le 15 avril dans le département de Bignona.

## DEMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE

Ce mois-ci, l'actualité politique sénégalaise a été marquée par les vagues d'arrestations liées aux affaires de la gestion des fonds covid-19. En effet, lors d'une conférence de presse tenue le jeudi 17 avril au Tribunal de Grande Instance de Dakar, le Procureur général près la Cour d'appel de Dakar, le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance Hors classe de Dakar et le procureur de la République ont fait le point sur les procédures judiciaires en cours, notamment autour de la gestion du **Fonds de riposte contre le Covid-19 qui était de 1 000 milliards FCFA**, dans le cadre de la reddition des comptes. Ils ont révélé des chiffres importants :

- **262 arrestations** liées à **293 dossiers**,
- **15 milliards de FCFA** recouvrés,
- **92 véhicules, des pirogues, moteurs, et 11 titres fonciers** saisis,
- **27 personnes arrêtées** concernant le Fonds Covid, avec **258 millions FCFA consignés en 24 heures**.

A noter que les ministères impliqués pour détournements présumés de deniers publics sont les suivants : Mines et Géologie ; Culture et Communication ; Jeunesse ; Sports ; Santé ; Femme, Famille, Genre et Protection de l'enfance ; Développement industriel et PMI ; et Développement communautaire.

Les investigations se poursuivent, notamment par la Division des investigations criminelles (DIC), qui intensifie les interpellations d'anciens responsables administratifs et des fournisseurs.

Parmi les révélations marquantes : **les dossiers de cinq anciens ministres du régime de Macky Sall** qui ont occupé des postes clés durant la crise sanitaire de Covid-19, ont été transmis à l'Assemblée nationale en vue de leur mise en accusation devant la Haute Cour de justice pour détournement de fonds, escroquerie, concussion et corruption, selon le procureur général<sup>1</sup>.

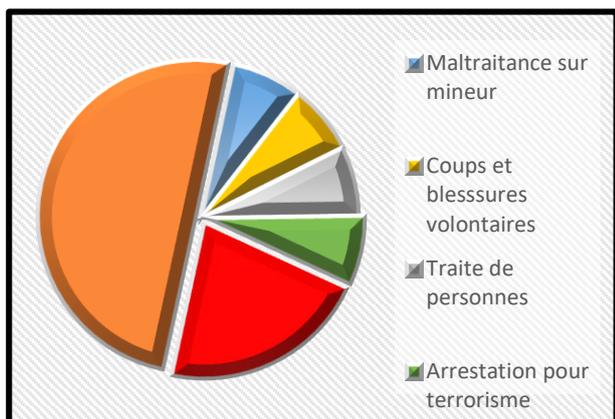
---

<sup>1</sup> APS, La sortie du parquet sur la "reddition des comptes", sujet le plus en vue, <https://aps.sn/la-sortie-du-parquet-sur-la-reddition-des-comptes-sujet-le-plus-en-vue/ avril 2025>

L'autre événement est relatif à la décision rendue par le Conseil constitutionnel sur la loi interprétative de la loi d'amnistie. En effet, le Conseil constitutionnel a déclaré inconstitutionnel l'article premier de la loi interprétative de la loi d'amnistie, adoptée le 2 avril 2025 par l'Assemblée nationale. Cette décision fait suite à un recours déposé le 8 avril par des députés de l'opposition et des non-inscrits.

Le Conseil a estimé que cette disposition violait la Constitution en tentant d'inclure, dans le champ de l'amnistie, des crimes imprescriptibles selon le droit international, tels que les assassinats, meurtres, tortures, actes de barbarie et traitements inhumains. Il a rappelé qu'aucune loi, même interprétative, ne peut empêcher la répression de ces crimes ni porter atteinte aux principes relatifs à la dignité humaine, sous prétexte qu'ils seraient liés à l'exercice d'une liberté publique ou d'un droit démocratique. La décision a été rendue par cinq des sept membres du Conseil constitutionnel<sup>2</sup>.

## FEMMES, PAIX ET SECURITE



L'analyse des indicateurs dans cette thématique a fait état quatorze (14) incidents comprenant des cas de :

- Viols
- Meurtre
- Maltraitance sur mineur
- Coups et blessures volontaires
- Traite de personnes
- Arrestation pour terrorisme présumé

**En ce qui concerne les cas de viol**, sept (07) incidents ont été rapportés, dont trois (03) à Dakar, un (01) à Thiès, un (01) à Louga et un (01) autre Ziguinchor. Parmi ceux-ci nous pouvons citer celui qui s'est produit **le 09 avril**, à Gadiague, un village de la commune de Fissel dans le département de Mbour (région de Thiès), où un guérisseur traditionnel de 81 ans, marié à quatre femmes et père de 19 enfants, est accusé de viol par sa voisine, une lycéenne de 21 ans. Selon les informations recueillies, les parents de la jeune fille, souffrant de crises d'épilepsie, l'avaient confiée au guérisseur pour une nuit de traitement. Cependant, en pleine nuit, la jeune fille, d'abord inconsciente, aurait repris connaissance et dénoncé le guérisseur pour viol. L'accusé a été placé sous mandat de dépôt et écroué à la Maison d'arrêt et de correction de Mbour.

A Jaxaay (banlieue dakaroise), un jeune âgé de 21 ans, a été déféré **le 11 avril** au tribunal pour des accusations de viol ayant conduit à une grossesse sur une jeune femme présentant un handicap mental. Selon les informations, ce dernier avait déjà été condamné en 2024 pour des faits similaires.

Dans la commune d'Adéane (Ziguinchor), un commerçant est accusé d'avoir violé une jeune fille de 17 ans, **le 15 avril**, après l'avoir attirée chez lui sous prétexte de lui remettre des vêtements commandés. Il l'a agressée sous la menace, filmé la scène, puis l'a forcée à subir d'autres abus en la faisant chanter sous peine de diffuser les vidéos.

Enfin, **le lundi 28 avril 2025, vers 12h30**, une enfant de 6 ans, scolarisée dans une école maternelle de la commune de Keur Momar Sarr (département de Louga), a été victime d'un viol. Selon le témoignage de sa



<sup>2</sup> APS, le Conseil constitutionnel rejette la loi interprétative de la loi d'amnistie, <https://aps.sn/le-conseil-constitutionnel-declare-la-interpretative-de-la-loi-damnistie-contre-a-la-constitution/ avril 2025>

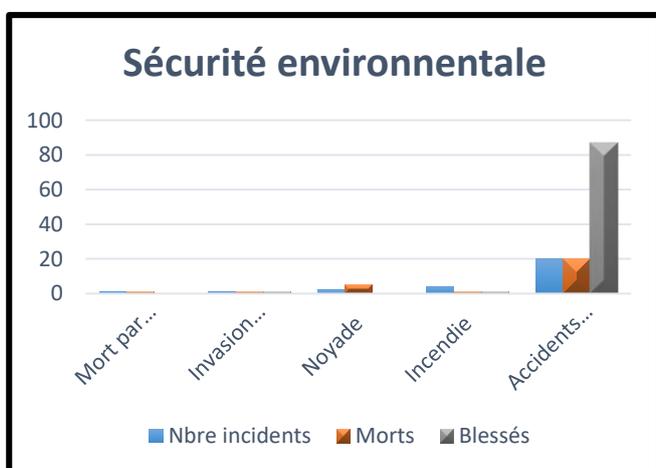
mère, la fillette revenait de son école avec sa petite sœur lorsqu'un individu l'a interceptée. L'homme l'aurait entraînée de force dans un endroit isolé, hors de la vue des passants, pour commettre son crime. La mère rapporte que l'agresseur l'aurait injecté un liquide probablement à l'aide d'une seringue provoquant une perte de connaissance. C'est dans cet état qu'elle aurait été violée avant d'être abandonnée sur les lieux.

**Concernant les cas de meurtre**, trois cas ont été répertoriés dans les régions de Louga et Dakar, faisant état de trois (03) morts. Ainsi, une vieille femme âgée de 90 ans a été tuée à coups de machette par son propre gendre, âgé de 79 ans. **L'incident s'est produit le 10 avril aux environs de 12 heures** au village de Yati, dans la commune de Boulal sis dans le département de Linguère (Louga). Selon les informations, le présumé meurtrier aurait été régulièrement pris à partie par la défunte, qui lui adressait des insultes de façon répétée. Ce jour-là, une altercation a éclaté entre les deux. La victime aurait, une fois de plus, proféré des propos injurieux à l'encontre de son gendre. Excédé et submergé par la colère, le mis en cause aurait alors saisi une machette à sa portée et s'en serait violemment pris à la vieille dame, couchée sur une natte dans la concession familiale. Le suspect a été arrêté par les éléments de la brigade de gendarmerie de Boulal (Louga). En outre, le quartier de Guinaw-Rails Sud (banlieue dakaroise) a été le théâtre d'un parricide **dans la nuit du vendredi 11 avril, aux environs de 3 heures du matin**. Un individu souffrant de troubles psychiques a tué sa mère âgée de 58 ans avec une bonbonne de gaz de 6 kg, avant de prendre la fuite. Le présumé meurtrier a été interpellé par les éléments du commissariat d'arrondissement.

Enfin, le dernier cas de meurtre s'est produit à la cité Khalifa Ababacar Sy, située à Keur Ndiaye Lô, non loin de Rufisque (banlieue dakaroise). Selon les informations, une femme de ménage d'origine guinéenne, a été retrouvée sans vie dans l'appartement de son employeuse. Elle aurait été poignardée à plusieurs reprises. C'est sa mère, inquiète de ne pas avoir de nouvelles, qui a fait la macabre découverte **le dimanche 11 avril, aux alentours de 19 heures**. Une enquête a été ouverte par les forces de sécurité.

Par ailleurs, **dans la journée du mardi 08 avril**, une vague d'indignation a déferlé sur les réseaux sociaux après la diffusion d'une vidéo montrant un homme en train de frapper violemment un enfant à Saint-Louis. Les images, devenues virales en quelques heures, ont profondément choqué les internautes, suscitant une large condamnation de cet acte jugé inhumain. L'auteur présumé de ces violences a été arrêté. Au terme du procès, l'oncle de l'enfant, considéré comme le principal auteur des faits, a été reconnu coupable et condamné à cinq (05) ans de prison, dont trois (03) ans ferme, assortis d'une amende de 100 000 francs CFA. Deux (02) autres individus, poursuivis pour avoir retenu l'enfant pendant qu'il était battu, ont chacun été condamnés à deux (02) ans de prison ferme, ainsi qu'à une amende de 250 000 FCFA.

## SECURITE ENVIRONNEMENTALE



Ce mois-ci a été marqué par une série de tragédies environnementales, avec un total de **vingt-neuf (29) incidents** signalés, ayant entraîné **la mort de vingt-huit (28) personnes, quatre-vingt-neuf (89) blessés, ainsi que d'importants dégâts matériels**.

Ces incidents se répartissent comme suit :

- 20 cas d'accidents routiers,
- 5 cas d'incendies,
- 2 cas de noyades,
- 1 cas de mort par électrocution
- 1 cas d'invasion d'abeille

Les accidents routiers représentent la majorité des incidents, **avec vingt (20) cas recensés, causant à eux seuls les 20 décès et faisant au moins 87 blessés ce mois-ci**. Ces incidents se répartissent en deux grandes

catégories : ceux impliquant des motos et ceux impliquant des véhicules. Ils ont été signalés dans plusieurs régions du pays, notamment à Dakar, Louga, Thiès, Diourbel, Matam, Kaolack, Kaffrine, Ziguinchor et Sédhiou.

A titre illustratif, parmi les plus marquants, nous pouvons énumérer celui qui a eu lieu **samedi 12 avril, vers 15 heures** à Keur Madiabel, dans le département de Niour du Rip (Kaolack). Une collision entre un camion et une moto Jakarta a provoqué la mort de trois personnes, toutes membres d'une même famille. Le conducteur du camion impliqué dans l'accident a été interpellé et placé en garde à vue par les forces de l'ordre.



Un autre accident s'est produit **dimanche 27 avril, vers 1 heure du matin**, à la sortie du village de Warang (département Mbour, région de Thiès). Il s'agit d'un véhicule particulier qui a heurté quatre motos Jakarta qui étaient stationnées au bord de la route, faisant trois morts et cinq blessés, dont quatre graves. Le véhicule qui roulait dans le sens Joal-Mbour (Thiès), a percuté les motocyclistes, quand son conducteur a perdu le contrôle de sa voiture, en effectuant un dépassement dangereux.

Cette thématique a été marquée aussi par **cinq (05) cas d'incendie occasionnant des dégâts matériels considérables**. Parmi elles, un cas s'est déclaré au marché Sandaga, à Dakar, **dans la nuit du samedi 5 avril vers 21 heures**. Plusieurs cantines des commerçants ont été consumées provoquant ainsi d'importantes pertes matérielles. L'origine de l'incendie n'est pas déterminée.

De même, le mardi 8 avril, aux environs de 14 heures, un incendie s'est déclaré dans le village de Yéti, situé dans la commune d'Affé Djoloff, département de Linguère (Louga). Le sinistre a ravagé plusieurs cases, causant d'importants dégâts. Une femme âgée d'environ soixante ans, qui se trouvait à l'intérieur de l'une des habitations touchées, a été grièvement blessée. L'incendie a également détruit des vêtements, du bétail, des vivres et du mobilier. Selon les informations, des enfants qui faisaient du thé derrière une case seraient à l'origine de ce violent incendie. Le même jour, dans la nuit, un autre incendie s'est produit à Diamaguène (Thiès), entraînant la mort d'un garçon âgé de deux ans.



Le feu s'est déclaré dans une chambre de la maison familiale, où se trouvaient plusieurs enfants au moment des faits. Les causes exactes de l'incendie restent pour l'instant inconnues. Les autorités ont ouvert une enquête afin d'établir les causes exactes de cet incendie dramatique.

Par ailleurs, deux (02) cas de noyade ont été signalés au cours du mois, entraînant la mort de cinq (05) personnes. L'un de ces drames s'est produit **le vendredi 11 avril, vers 16 heures**, dans le village de Guédé Chantier, situé dans le département de Podor (Saint-Louis). Quatre enfants issus d'une même famille ont été retrouvés noyés dans un canal. Les corps ont été transportés à la morgue de l'hôpital régional de Ndioum. Une enquête a été ouverte par la brigade de gendarmerie de Ndioum afin de déterminer les circonstances exactes de cette tragédie.

## RECOMMANDATIONS

### Au gouvernement

- Renforcer le maillage sécuritaire dans les zones identifiées comme des corridors de transit ou des foyers de consommation de drogue,

- Imposer aux ministres et hauts fonctionnaires la publication périodique de rapports de gestion et renforcer leur responsabilité pénale en cas de détournements ou négligence grave,
- Créer un cadre légal solide pour la protection des acteurs qui dénoncent les abus et malversations, en garantissant leur sécurité et en valorisant leur rôle dans la lutte contre la corruption,
- Renforcer les critères d'octroi des certificats de visite technique et des permis de conduire,
- Équiper les forces de sécurité du matériel moderne pour optimiser la détection et la saisie de stupéfiants et des billets noirs,
- Mettre en œuvre un cadre juridique spécifique pour la protection des lanceurs d'alerte dénonçant les cas de viol, d'abus et d'exploitation sexuel ou toutes autres infractions.

#### **Au ministre de la justice**

- Garantir que les affaires de détournement soient traitées dans des délais raisonnables, tout en respectant les droits des prévenus à un procès équitable,
- Veiller à ce que les décisions de poursuite soient prises en toute autonomie, à l'abri des influences politiques, pour garantir la crédibilité de l'institution judiciaire,
- Renforcer les moyens humains, techniques et financiers des institutions comme le pool judiciaire financier, l'OFNAC ou la DIC, pour assurer l'efficacité des enquêtes et poursuites.

#### **Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique**

- Renforcer davantage les patrouilles dans les zones à risque afin de renforcer la présence sécuritaire et dissuader les actes de criminalité.
- Sensibiliser et mobiliser les populations locales dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, du faux monnayage en les informant des risques associés et en encourageant le signalement des comportements suspects ;
- Renforcer les contrôles routiers, afin de veiller au strict respect des règles de sécurité et de circulation

#### **Aux organisations de la société civile**

- Lancer des campagnes de sensibilisation régulière au niveau des quartiers, des écoles, des universités pour informer la population sur les dangers du trafic de stupéfiants, en mettant en lumière ses impacts néfastes sur la santé publique, la sécurité des citoyens et l'économie locale.
- Mettre en place des mécanismes locaux de résolution des conflits, à travers la création de comités de sécurité communautaire et l'organisation de dialogues intercommunautaires, afin de prévenir les violences et apaiser les tensions communautaires.
- Collaborer étroitement avec le ministère de la Famille et des Solidarités pour conduire des actions de sensibilisation sur les violences basées sur le genre, tout en encourageant les victimes à briser le silence et à utiliser les numéros d'urgence (**116 ou 800 805 805**) pour signaler les abus,
- Initier des actions de prévention et d'accompagnement des candidats à l'immigration irrégulière en vue de leur insertion socio-professionnelle.
- Intensifier la culture de la non-violence via des campagnes médiatiques et digitales dans le but de réduire les cas d'homicides.

#### **A la population**

- Renforcer la coopération avec les forces de sécurité dans la prévention et la lutte contre le trafic de drogue et le faux monnayage, en signalant tout comportement suspect aux numéros verts **123 ou 800 00 20 20**,
- Encourager la non-violence et la tolérance en promouvant des échanges respectueux et en évitant toute forme de confrontation,
- Cultiver l'esprit de pardon et privilégier le recours aux autorités compétentes (police, gendarmerie, justice) pour le traitement des situations d'injustice ou de criminalité,
- Adopter une conduite responsable en respectant le code de la route pour sauver des vies.

## VI. ANNEXE

		VICTIMES		
Domaines thématiques	Incidents	Nombre	Décès	Blessés
<b>Crimes organisés et extrémisme violent</b>	Trafic/Saisie de drogue	28	0	0
	Homicide	08	8	1
	Trafic de faux billets	05	0	0
	Attaque/braquage à main armée	04	0	0
	Cybercriminalité	02	0	0
	Suicide	02	2	0
	Trafic de médicaments	01	0	0
	Trafic d'armes	01	0	0
	Trafic de migrants	01	0	0
	Tentative de meurtre	01	0	1
<b>Démocratie et Gouvernance</b>	Manifestation violente	03	0	0
	Emigration clandestine	02	0	0
	Arrestation pour diffusion de fausses nouvelles	02	0	0
	Démantèlement site d'orpaillage	01	0	0
<b>Femmes, Paix et Sécurité</b>	Viol	07	0	0
	Meurtre	03	3	0
	Traite de personnes	01	0	0
	Arrestation pour terrorisme présumé	01	0	0
	Coups et blessures volontaires	01	0	1
	Maltraitance sur mineur	01	0	1
<b>Sécurité Environnementale</b>	Accidents routiers	20	20	87
	Incendie	05	1	1
	Noyade	02	5	0
	Invasion d'abeilles	01	1	1
	Mort par électrocution	01	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>104</b>	<b>41</b>	<b>93</b>

Edité le 25 avril 2025

À travers son Système National d'Alerte Précoce communément appelé NEWS, le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP-SN), élabore et diffuse à la fin de chaque mois un bulletin mensuel sur la sécurité humaine afin d'informer les différents acteurs et/ou partenaires et formuler des recommandations à l'endroit des différents décideurs pour une approche de solution aux alertes données. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs terrains de WANEP-SN mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

Yoff, cité Apepsy Ecologique lot n°E/48 (porte principale stade municipal de Yoff) - DAKAR – SENEGAL Tél (221) 33 855 02 16 // 76 329 19 43 // 77 551 14 20  
Email : wanep-senegal@wanep.org // www.wanepsenegal.org // www.wanep.org